



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} la *ministre* STEFANSON dépose une copie des *Règlements du Manitoba* 176/2015 à 83/2016 enregistrés en application de la *Loi sur les textes législatifs et réglementaires*.

(Document parlementaire n° 11)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. REYES, WIEBE, WOWCHUK et GERRARD ainsi que M^{me} MAYER font des déclarations de député.

M. le *ministre* FRIESEN propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient. Sur la motion de M^{me} MARCELINO (Logan), le débat est ajourné.

M. le *ministre* FRIESEN remet à la présidente, de la part de la lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba, les deux messages suivants :

Winnipeg, le 31 mai 2016

La lieutenant-gouverneure remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes nécessaires à l'administration de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, qu'elle recommande à l'Assemblée législative.

La lieutenant-gouverneure,

Janice Filmon

(Document parlementaire n° 12)

Mardi 31 mai 2016

Winnipeg, le 31 mai 2016

La lieutenant-gouverneure remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des immobilisations de la province, qu'elle recommande à l'Assemblée législative.

La lieutenant-gouverneure,

Janice Filmon

(Document parlementaire n° 13)

M. le *ministre* GOERTZEN propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 15 h 21, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger